FORME DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les investisseurs doivent avoir une connaissance et une expérience suffisantes des problèmes financiers et commerciaux pour évaluer le bien-fondé et les risques inhérents à l'investissement dans une émission particulière d'Euro Medium Term Notes, et avoir accès à des outils analytiques adaptés et les connaître afin d'évaluer ce bien-fondé et ces risques à la lumière de leur situation financière. Certaines émissions d'Euro Medium Term Notes ne sont pas un bon investissement pour les investisseurs qui ne sont pas bien au fait des indices de taux d'intérêt applicables, des devises, des autres indices ou formules, des remboursements ou autres droits ou options. Les investisseurs doivent par ailleurs disposer de ressources financières suffisantes pour supporter les risques associés à un investissement en Euro Medium Term Notes.

14 septembre 2006

SG OPTION EUROPE

Emission de EUR 200 000 000 à maturité au 24 décembre 2014
sans conditions et irrévocablement garanties par la Société Générale
dans le cadre du Euro Medium Term Note Programme
de 75 000 000 000 €

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes employés dans le présent document sont réputés définis aux fins des Conditions exposées sous le titre *Termes et Conditions des Obligations (Notes) de Droit Français* dans le Debt Issuance Programme Prospectus daté du 1er août 2006 et toute version modifiée ou complétée de ce dernier qui constituent ensemble un prospectus de base aux fins de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/EC) (la **Directive Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations qui y sont décrites [aux fins de l'Article 5.4 de la Prospectus Directive][1] et doit être lu en conjonction avec le Debt Issuance Programme Prospectus et toute version modifiée ou complétée de ce dernier. Seule la lecture combinée des présentes Conditions Définitives et du Debt Issuance Programme Prospectus dans sa version modifiée et/ou complétée permet d'obtenir des informations complètes sur l'Emetteur et sur l'offre des Obligations. Des copies de ce Debt Issuance Programme Prospectus avec toute modification ou tout complément de ce dernier et des présentes Conditions Définitives peuvent être demandées pour inspection au siège social de l'Emetteur et dans les agences spécifiées des agents payeurs. Le Debt Issuance Programme Prospectus et toute version modifiée ou complétée de ce dernier et, dans le cas d'Obligations admises à la cote sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg, les Conditions Définitives applicables seront également publiés sur le site web de la Bouse du Luxembourg (www.bourse.lu).

Les dispositions de l'Annexe Technique s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et ces documents se lisent ensemble. En cas d'incompatibilité entre l'Annexe Technique et les présentes Conditions Définitives, les présentes Conditions Définitives feront foi.

1.	(i)	Emetteur :	SG Option Europe
	(ii)	Garant :	Société Générale
2.	(i)	Numéro de série :	12861/06.9
	(ii)	Numéro de tranche :	1

3.	Devise ou Devise(s) Spécifiées :	EUR
4.	Montant nominal total :	
	(i) Tranche :	200 000 000
	(ii) Série :	200 000 000
5.	Prix d'Emission :	99.23 pour cent du montant nominal total
6.	Valeur Nominale(s) :	1 000
7.	(i) Date d'Emission et Date de Commencement des Intérêts :	18 septembre 2006
	(ii) Date de Commencement des Intérêts (*si elle est différente de la Date d'Emission)* :	Non applicable
8.	Date d'Echéance :	24/12/14
9.	Base des intérêts :	Voir les paragraphes 15 à 18 ci-dessous
10.	Base de remboursement /paiement :	Voir les paragraphes 20 et/ou 23 ci-après
11.	Modification de la base des intérêts ou de la base de remboursement/paiement :	Voir les paragraphes 15 à 18 ci-dessous
12.	Options de vente/d'achat :	Voir les paragraphes 21 et/ou 22 ci-après
13.	Statut des Obligations :	Non subordonnée
14.	Mode de distribution :	Non syndiqué

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS DUS (LE CAS ECHEANT)

15.	**Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe**	Applicable
	(i) Taux d'intérêts :	Voir (iii) ci-dessous
	(ii) Date de Paiement des Intérêts(s) :	Date de Paiement des Interêts(1) et Date de Paiement des Interêts(2)
	(iii) Montant(s) du(es) Coupons Fixe(s) :	7,5% de la Valeur Nominale
	(iv) Rompu(s) :	Non applicable

(v)	Nombre de jours :	Conformément aux dispositions de la Partie 3-I-B-(i) de l'Annexe Technique
(vi)	Date(s) de détermination :	Non applicable
(vii)	Autres conditions relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Obligations à taux fixe :	Aucune
16.	Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable	Non applicable
17.	Dispositions relatives aux Obligations Zéro-Coupon	Non applicable
18.	Dispositions relatives aux Obligations Indexées	Applicable
(i)	Indice/Formule :	Comme spécifié dans l'Annexe
(ii)	Agent de Calcul responsable du calcul du Taux d'intérêt et/ou du Montant des intérêts (si ce n'est pas l'Agent)	Conformément aux dispositions de la Partie 3-I de l'Annexe Technique
(iii)	Dispositions relatives à la détermination du Coupon dans le cas où le calcul par référence à l'indice et/ou à la formule est impossible ou impraticable :	Conformément aux dispositions de l'Annexe Technique
(iv)	Période(s) spécifiée(s) (voir Condition 4(b)(i)(B))/Date de Paiement des Intérêts(s) :	Comme spécifié dans l'Annexe
(v)	Convention du Jour Ouvrable :	La Condition 5(d) s'applique
(vi)	Autre(s) centre(s) d'affaires et/ou définition applicable de « Jour Ouvrable » (si elle est différente de celle de la Condition 4(b)(i))	Non applicable
(vii)	Taux d'intérêt minimum :	Voir l'Indice / la Formule spécifié dans l'Annexe
(viii)	Taux d'intérêt maximum :	Voir l'Indice / la Formule spécifié dans l'Annexe
(ix)	Nombre de jours :	Non applicable
(x)	Multiplicateur de taux :	Non applicable

19.	Dispositions relatives aux Obligations Liées à Deux Devises	Non applicable

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LIVRAISON PHYSIQUE

20.	**Dispositions relatives aux Obligations avec Livraison Physique**	Non applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

21.	Remboursement facultatif par l'Emetteur (pour des raisons autres que fiscales) :	Comme déterminé par l'Agent de Calcul conformément aux dispositions de l'Annexe Technique
22.	Remboursement à l'initiative des Porteurs d'Obligations :	Non applicable
23.	Montant de Remboursement Final de chaque Obligation :[1]	voir Annexe
	(i) Indice/Formule :	Voir l'Annexe
	(ii) Agent de Calcul chargé du calcul du Montant de Remboursement Final (s'il est différent de l'Agent) :	Conformément aux dispositions de la Partie 3.I de l'Annexe Technique
	(iii) Dispositions relatives à la détermination du montant de remboursement dans le cas où le calcul par référence à l'Indice et/ou à la Formule est impossible ou impraticable :	Conformément aux dispositions de l'Annexe Technique
24.	Montant(s) de remboursement anticipé dû en cas de remboursement pour raisons fiscales ou à la Déchéance du terme et/ou mode de calcul de ce dernier (si requis ou si différents de celui qui est exposé dans la Condition 6(g)) :	Valeur de Marché
25.	Dispositions relatives aux Obligations liées aux crédits	Non applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

26. Forme des Obligations :

	(i) Forme :	Obligations Dématérialisées Forme dématérialisée au porteur
	(ii) Nouveau titre global :	Non
27.	Choix du « Jour Ouvrable de Paiement » conformément à la Condition 5(d) ou autres dispositions spéciales relatives aux Jours ouvrables de paiement:[2]	La Condition 5(d) s'applique
28.	Autre(s) centre(s) financier(s) aux fins de la Condition 5(d):	Non applicable
29.	Talons des futurs coupons ou reçus à joindre aux Obligations définitives :	Non
30.	Détails relatifs aux Obligations Partiellement Libérées : montant de chaque paiement, y compris le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être effectué et les conséquences du défaut de paiement :	Non applicable
31.	Détails relatifs aux Obligations à Remboursement Echelonné :	Non applicable
32.	Redénomination applicable :	Redénomination non applicable
33.	Période de livraison au système de compensation conformément à la Condition 14 des Termes et Conditions des Obligations (*Notifications*):	Non applicable
34.	*Masse* (Condition 13 des Obligations de droit français) :	Les Représentants seront rémunérés 300 EUR par an Les Représentants suppléants ne seront pas rémunérés Les personnes suivantes sont désignées comme Représentants : Eloi Daniault 126 rue Legendre, 75017 Paris Romain Marmot 27 rue Greuze, 75116 Paris

	Les personnes suivantes sont désignées comme Représentants suppléants : Arnaud Creput 3 square Villaret de Joyeuses, 75017 Paris Anne-Flore Leclercq 192 boulevard Washington, 92150 Suresnes
35. Agent(s) payeur(s) suisse(s) :	Non applicable
36. Gestionnaire de portefeuille :	Non applicable
37. Autres conditions définitives:	comme spécifié dans l'Annexe
38. Droit applicable :	Les Obligations (et, si applicable, les reçus et les coupons) sont régis et seront interprétés conformément au droit français.

DISTRIBUTION

39. (i) En cas de syndication, noms et adresses et engagements de souscription des chefs de file :	Non applicable
(ii) Date du contrat de syndication :	Non applicable
(iii) Courtier régulateur (le cas échéant) :	Non applicable
40. En l'absence de syndication, nom et adresse du courtier concerné :	Société Générale 17, Cours Valmy 92987 Paris La Défense Cedex France
41. Commission et concession totales:	Il n'y a pas de commission et/ou de concession payée par l'Emetteur au courtier ou aux chefs de file
42. Règles TEFRA D ou TEFRA C applicables ou règles TEFRA non applicable:	Non applicable
43. Autres restrictions sur la vente :	Non applicable

COTATION ET DEMANDE D'ADMISSION A LA COTE

Les Conditions Définitives ci-dessus englobent les conditions définitives nécessaires pour inscrire et faire

admettre à la cote sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg cette émission d'Obligations par SG Option Europe dans le cadre de son Euro Medium Term Note Programme de 75 000 000 000 € aux fins duquel elles sont soumises.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. L'Emetteur confirme que ces informations ont été reproduites de façon exactes et que, à sa connaissance et après vérification des informations publiées, aucun fait de nature à rendre les informations reproduites inexactes ou trompeuses n'a été omis.

Signé au nom de l'Emetteur :

Par :

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. **COTATION**

(i)	Cotation :	Bourse du Luxembourg et cote sur le marché réglementé
(ii)	Admission à la cote :	La demande d'admission des Obligations à la cote officielle sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg a été déposée pour une cotation à partir ou le plus tôt possible après la Date d'Emission.
(iii)	Estimation du total des frais liés à l'admission à la cote :	Non applicable

2. **NOTATIONS**

Notations :	Les Obligations qui doivent être émises n'ont pas été notées

3. **NOTIFICATION**

L'autorité luxembourgeoise compétente a remis à *l'Autorité des marchés financiers (AMF)* un certificat d'agrément attestant que le Prospectus a été préparé conformément à la Directive Prospectus.

4. **INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES IMPLIQUEES DANS L'EMISSION**

A la connaissance de l'Emetteur, à l'exception des honoraires dus aux [chef(s) de file/courtier(s)], aucune personne impliquée dans l'émission des Obligations n'a des intérêts importants dans cette offre.

L'Emetteur et la Société Générale prévoient de conclure des opérations de couverture afin de couvrir les engagements de l'Emetteur au titre des Obligations. Si un conflit d'intérêt devait survenir entre (i) les responsabilités de la Société Générale en tant qu'Agent de Calcul et (ii) les responsabilités de la Société Générale en tant que contrepartie dans le cadre des opérations de couverture mentionnées ci-dessus, l'Emetteur et la Société Générale déclarent que de tels conflits d'intérêt seraient résolus dans le respect des intérêts des porteurs des Obligations.

5. **RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES RECETTES NETTES ET DU TOTAL DES FRAIS**

(i)	Raisons de l'offre :	Voir la section « Allocation des recettes » dans le Debt Issuance Programme Prospectus

(ii)	Recettes nettes estimées :	Non applicable
(iii)	Total des frais estimés :	Non applicable
(iv)	Taxes et autres frais :	Les taxes prélevées au titre de la souscription, de la transmission, de l'achat ou de la détention des Obligations doivent être payées par les Porteurs d'Obligations et ni l'Emetteur ni le Garant n'ont d'obligation à cet effet ; à cette fin, les Porteurs d'Obligations consultent des professionnels pour déterminer le régime fiscal applicable à leur situation. D'autres frais pouvant être prélevés aux Porteurs d'Obligations, *inter alia* par des distributeurs, au titre de la souscription, de la transmission, de l'achat ou de la détention des Obligations, ne peuvent être évalués ou impactés par l'Emetteur ou le Garant et sont basés sur les conditions de courtage applicables.

6. **RENDEMENT** (*Obligations à Taux Fixe uniquement*)

Indication du rendement :

Les Obligations étant liées à la performance de certains actifs sous-jacents, le rendement ne peut être prévu. Toutefois, il peut être estimé à un taux d'actualisation égal à la valeur actualisée nette des décaissements de l'investisseur mise en équation avec la valeur actualisée nette des encaissements de l'investisseur, de la façon suivante :

(1) Décaissements :

− Prix d'Emission à la Date d'Emission.

(2) Encaissements :

− Montant des coupons fixes à la ou aux Dates de paiement des intérêts ; et

- Montant de remboursement à sa date de paiement.

Aux fins du présent paragraphe, le Montant de remboursement désigne le Montant de Remboursement Final calculé en retenant l'hypothèse selon laquelle la valeur du ou des actifs sous-jacents reste inchangée ou, si applicable, le premier montant de remboursement conformément au paragraphe « Autres *conditions définitives* » de l'Annexe, calculé sur la base de la même hypothèse pour le ou les actifs sous-jacents.

7. **TAUX D'INTERET HISTORIQUES** (*Obligations à Taux Variable uniquement*)

Non applicable

8. **PERFORMANCE DE L'INDICE/DE LA FORMULE, EXPLICATION DE L'IMPACT SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT, RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU SOUS-JACENT** (*Obligations Indexées uniquement*)

Les porteurs ont le droit de recevoir des coupons fixes prédéfinis uniquement à la première et deuxième date de paiement de coupons des Obligations et indépendamment de la performance des Sous-jacents et ensuite des coupons indexés totalement liés à la performance des Sous-jacents calculés à des Dates d'Evaluation annuelles, sur la base de leur niveaux initiaux. A la Date d'Echéance, les porteurs ont le droit de recevoir un montant totalement lié à la performance des Sous-jacents. Le rendement de ces Obligations est totalement lié à la performance des Sous-jacents : plus élevée est la performance, plus élevé est le rendement. Seule la performance des Sous-jacents ayant le moins bien performé sera retenue pour le calcul de la performance. En conséquence, les porteurs ne bénéficieront pas des performances des Sous-jacents ayant le mieux performé. Le rendement de ces Obligations est lié à la performance des Sous-jacents telle que calculée à des Dates d'Evaluation prédéfinies et indifféremment du niveau de ces Sous-jacents entre ces dates. En conséquence les cours de clôture des Sous-jacents à ces dates affecteront la valeur des Obligations plus que n'importe quel autre facteur. A la Date d'Echéance, les porteurs peuvent ne pas recevoir le montant investi initialement. Les porteurs peuvent recevoir un Montant de Remboursement Final qui, en cas d'évolution négative des Sous-jacents pendant la vie des Obligations, peut être significativement plus faible que le montant par Obligation investi initialement.

9. **PERFORMANCE du ou des taux de change et explication de leur impact sur la valeur de l'investissement** (*Obligations Liées à Deux Devises uniquement*)

Non applicable

Informations après émission : L'Emetteur ne prévoit pas de communiquer des informations après l'émission des informations concernant les Sous-jacents spécifiés en Annexe.

10. **INFORMATIONS OPERATIONNELLES**

(i)	Code ISIN :	FR0010363309
(ii)	Code commun :	026415268
(iii)	Tout système de compensation autre que Euroclear Bank S.A./N.V., Clearstream Banking, *société anonyme* ou Euroclear France et numéro(s) d'identification correspondants :	Non applicable

(iv)	Livraison :	Livraison contre paiement
(v)	Noms et adresses des agents payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non applicable
(vi)	Obligations destinées à être détenues d'une façon qui rendrait possible l'admissibilité au Eurosystem :	Non
11.	**Adresse et coordonnées de la Société Générale pour l'ensemble de la communication administrative relative aux Obligations** :	Société Générale Tour Société Générale 17, cours Valmy 92987 Paris la Défense Nom : Equity Derivatives - Client Services Tél : +33 1 42 13 86 92 (Hotline) Fax : +33 1 42 13 75 01 Email: clientsupport-deai@sgcib.com

12. **INFORMATIONS RELATIVES A CERTAINES OFFRES D'OBLIGATIONS**

(i)	Période, y compris toute modification éventuelle, au cours de laquelle l'offre sera ouverte :	Les Obligations sont offertes au public pour souscription du 18 septembre 2006 (inclus) au 18 décembre 2006 (inclus), sauf clôture anticipée.
(ii)	Mesures prises pour la publication du montant final de l'émission ou de l'offre :	Publication dans un journal quotidien de circulation globale dans les places de cotation applicables et/ou dans le pays d'offre publique à la fin de la période de commercialisation.
(iii)	Description de la procédure de demande :	Toute demande de souscription des Obligation devra être envoyée à Société Générale (voir paragraphe 11 de la Partie B ci-dessus)
(iv)	Détails du montant minimum/maximum demandé (en nombre de titres ou en montant total à investir) :	Non applicable
(v)	Mode et délais de paiement des titres et mode de livraison de ces derniers :	Les titres sont payés n'importe quel jour pendant l'offre par un paiement du porteur au courtier. Livraison des titres : les Obligations, suite au paiement par les porteurs, entrés dans les comptes d'Euroclear France qui, à la date d'achat ou de vente, devra créditer le compte de son teneur de

		compte qui à son tour, créditera le compte du porteur à cette même date.
(vi)	Description complète de la façon et de la date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics :	Le résultat de l'offre et/ou toute autre information, si il y en a, sera déterminé à la fin de la période de commercialisation et publier conformément au sous-paragraphe (ii) ci-dessus)
(vii)	Indication du prix attendu auquel les titres seront proposés ou de la méthode de détermination du prix et de la procédure applicable à la communication du prix :	Les Obligations seront offertes à la valeur de marché qui sera déterminée de manière quotidienne par l'Agent de Calcul et fourni par l'Agent de Calcul à tout porteur, suite à la demande d'un tel porteur.
(viii)	Procédure de notification aux demandeurs du montant des Obligations qui leur sont attribuées et indication de la possibilité ou de l'impossibilité de commencer le courtage avant que la notification ne soit effectuée :	Notification faite par Société Générale (voir paragraphe 11 de la Part B ci-dessus). La distribution peut commencer avant que la notification soit faite.
(ix)	Détails de toute Tranche réservée à un pays spécifique :	Non applicable
(x)	Autres informations applicables, le cas échéant, aux modalités de l'offre :	Non applicable

ANNEXE POUR LES OBLIGATIONS

(Si applicable, cette Annexe fait partie intégrante de la Partie A des Conditions Définitives auxquelles elle est jointe (à l'exception du paragraphe 1(i) et de la section intitulée « Sous-jacents » qui font partie de la Partie B des Conditions Définitives auxquelles ils sont joints))

Partie 1

1.(i) Emetteur	SG Option Europe
1.(ii) Garant	Société Générale
3. Devise(s)	EUR
4. Montant nominal total	
Tranche:	200 000 000
Série:	200 000 000
5. Prix d'Emission	99,23% du Montant nominal total
6. Valeur Nominale	1 000
7. Date d'Emission	18 Septembre 2006
8. Date d'Echéance	24/12/14
1.(i). (Part B) Cotation	Luxembourg
15. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe	Applicable
(ii) Date(s) de Paiement des Interêts	Date de Paiement des Intérêts(1) et Date de Paiement des Intérêts(2)
(iii) Montant du Coupon Fixe:	7,5% de la Valeur Nominale
18. Dispositions relatives aux Obligations Indexées	Applicable
(i) Indice /Formule	A chaque Date de Paiement des Intérêts (n) (n de 3 à 8), l'Emetteur versera pour chaque Valeur Nominale un coupon, appelé Coupon(n), égal à : Si l'Evénement Déclencheur ne s'est pas produit : Valeur Nominale × Max [0% ; 7.5% + 15% × Performance Panier Référence (n)], sinon, il n'y aura pas de coupon payé à la Date de Paiement des Intérêts(n) ni aux Dates de Paiement des Intérêts suivantes.
23. Montant de Remboursement Final de chaque Obligation :	Indexé

(i) Indice/Formule

L'Emetteur remboursera les Obligations à la Date d'Echéance en accord avec la formule suivante, respectivement pour chaque Obligation:

Si l'Evénement Déclencheur s'est produit alors le Montant de Remboursement Final sera Valeur de Sécurisation Finale.

Sinon,

Si à la Date d'Evaluation(8), Valeur Panier Référence(8) ≥ 60%:

Valeur Nominale × 100% x Max[145% ; Valeur Panier Référence(8)],

Dans ce cas, il n'y aura pas de coupon versé à la Date de Paiement des Intérêts (8),

Sinon,

Valeur Nominale × 100% × Valeur Panier Référence(8)

37. Autres conditions définitives

Non Applicable

Part 2 (Définitions)

Les termes utilisés dans la Formule sont décrits dans la présente Partie 2.

Date d'Evaluation(0))

18/12/06

Date d'Evaluation(i) ; (i de 1 à 8)

18/12/07, 18/12/08, 18/12/09, 17/12/10, 16/12/11, 17/12/12, 17/12/13, 17/12/14

Date de Paiement des Intérêts(n); (n de 1 à 8)

26/12/07, 26/12/08, 26/12/09, 24/12/10, 23/12/11, 24/12/12, 24/12/13, 24/12/14

Sous-jacent

Les 40 Actions suivantes (chacune constituant un Sous-Jacent et l'ensemble constituant le Panier), telles que définies ci-dessous :

Code Reuteurs	Société	Pays	Bourse	Site Internet*
ALT.MC	ALTADIS SA	Espagne	Madrid SE C.A.T.S.	www.altadis.com/
MO.N	ALTRIA GROUP INC	Etats-Unis	New York Stock Exchange	www.altria.com/
AAPL.OQ	APPLE COMPUTER INC	Etats-Unis	Nasdaq Stock Exchange Global Select Market Warrant	www.apple.com

4503.T	ASTELLAS PHARMA INC	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.yamanouchi.com
AXAF.PA	AXA SA	France	Euronext Paris SA	www.axa.com/
BIN.MI	BANCA INTESA SPA	Italie	Milan Stock Exchange	www.bancaintesa.it/
BARC.L	BARCLAYS PLC	Royaume Uni	London Stock Exchange	www.barclays.co.uk
CASP.PA	CASINO GUICHARD PERRACHON ET CIE	France	Euronext Paris SA	www.casino.fr/
COP.N	CONOCOPHILLIPS	Etats-Unis	New York Stock Exchange	www.conocophillips.com
ELUXb.ST	ELECTROLUX AB-SER B	Suède	Stockholmsborsen - Cash	www.electrolux.com
ENEI.MI	ENEL SPA	Italie	Milan Stock Exchange	www.enel.it/
EAD.PA	EUROPEAN AERONAUTIC DEFENCE AND SPACE COMPANY NV – EADS	Pays-Bas	Euronext Paris SA	www.eads.net/
FOR.BR	FORTIS NV	Belgique	Euronext Brussels	www.fortis.com/
FTE.PA	FRANCE TELECOM	France	Euronext Paris SA	www.francetelecom.com
6702.T	FUJITSU LTD	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.fujitsu.com
INTC.OQ	INTEL CORP	Etats-Unis	Nasdaq Stock Exchange Global Select Market Warrant	www.intel.com
KPN.AS	KONINKLIJKE KPN NV	Pays-Bas	Euronext Amsterdam NV	www.kpn.com
MLNM.OQ	MILLENNIUM PHARMACEUTICALS INC	Etats-Unis	Nasdaq Stock Exchange Global Select Market Warrant	www.mlnm.com
8058.T	MITSUBISHI CORP	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.mitsubishi.co.jp
8306.T	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.mtfg.co.jp
6701.T	NEC CORP	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.nec.com
7974.OS	NINTENDO CO LTD	Japon	Osaka Stock Exchange	www.nintendo.com
5401.T	NIPPON STEEL CORP	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.nsc.co.jp
NT.N	NORTEL NETWORKS CORP	Canada	New York Stock Exchange	www.nortel.com
9437.T	NTT DOCOMO INC	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.nttdocomo.co.jp
PFE.N	PFIZER INC	Etats-Unis	New York Stock Exchange	www.pfizer.com
RENA.PA	RENAULT SA	France	Euronext Paris SA	www.renault.com/
RWEG.DE	RWE AG	Allemagne	Xetra	www.rwe.com

SLB.N	SCHLUMBERGER LTD	Pays-Bas	New York Stock Exchange	www.slb.com
3382.T	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.7andi.com
EXHO.PA	SODEXHO ALLIANCE SA	France	Euronext Paris SA	www.sodexho.com/
STERV.HE	STORA ENSO OYJ-R SHS	Finlande	Helsinki Stock Exchange	www.storaenso.com
SUNW.OQ	SUN MICROSYSTEMS INC	Etats-Unis	Nasdaq Stock Exchange Global Select Market Warrant	www.sun.com
TSM.N	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	Taiwan	New York Stock Exchange	www.tsmc.com
TMS.PA	THOMSON	France	Euronext Paris SA	www.thomson.net
TKAG.DE	THYSSENKRUPP AG	Allemagne	Xetra	www.thyssenkrupp.com/
9531.T	TOKYO GAS CO LTD	Japon	Tokyo Stock Exchange	www.tokyo-gas.co.jp
SGEF.PA	VINCI	France	Euronext Paris SA	www.groupe-vinci.com
VIV.PA	VIVENDI UNIVERSAL	France	Euronext Paris SA	www.vivendiuniversal.com
VOD.L	VODAFONE GROUP PLC	Royaume Uni	London Stock Exchange	www.vodafone.com

** Les informations concernant les performances des sous-jacents (celles passées ou à venir) sont/seront disponibles sur le site Internet de la Société et les volatilités peuvent/pourront être obtenue sur demande au siège de la Société Générale (voir les détails et contacts de Société Générale pour les communications administratives concernant les obligations) et au siège de l'Agent au Luxembourg*

Cours de Clôture Pour les Actions et Indices, tels que définis dans la partie 1 de l'Annexe Technique

S_i^k ; (i de 0 à 8), (k de 1 à 40) ;) Cours de Clôture du Sous-Jacent k à la Date d'Evaluation(i)

Seuil Annuel(n); (n de 3 à 7)

Seuil Annuel (3) = 85%
Seuil Annuel (4) = 80%
Seuil Annuel (5) = 75%
Seuil Annuel (6) = 70%
Seuil Annuel (7) = 65%

Coupon Anticipé(n) (n de 3 à 7)

Coupon Anticipé (3) = 7.5%
Coupon Anticipé (4) = 15%
Coupon Anticipé (5) = 22.5%
Coupon Anticipé (6) = 30%
Coupon Anticipé (7) = 37.5%

Panier de Référence(i)	A la Date d'Evaluation(i) (i de 1 à 8), le Panier de Référence(i) est composé des 20 Sous-Jacents ayant enregistré les moins bonnes performances (telles que mesurées par le ratio S_i^k / S_0^k) depuis la Date d'Evaluation(0), la composition du Panier de Référence peut être différente à chaque Date d'Evaluation (i).
Performance Panier Référence(i) ; (i de 1 à 8)	$1/20 \times \text{Somme}_{k \text{ de1 à } 20} [S_i^k / S_0^k]-1$
Valeur Panier Référence(i); (i de 1 à 8)	$1/20 \times \text{Somme}_{k \text{ de1 à } 20} [S_i^k / S_0^k]$, avec k de 1 à 20, correspondant aux 20 Sous-Jacents composant le Panier de Référence(i).
Evènement Déclencheur	A la première Date d'Evaluation (n) (n de 3 à 7) à laquelle Valeur Panier Référence (n) ≥ Seuil Annuel(n), l'Evènement Déclencheur sera jugé comme s'étant produit, Date D'évaluation(n_s) étant la Date d'Evaluation correspondante, à laquelle cet Evénement Déclencheur s'est produit. Si cela ne s'est pas produit, il n'y a pas d'Evènement Déclencheur.
Valeur de Sécurisation Finale	Définie uniquement si l'Evènement Déclencheur s'est produit : Valeur Nominale × [Max (100% + Coupon Anticipé(n_s) ; Valeur Panier Référence(n_s))] × EONIA=(VD(8)) / EONIA=(VD(n_s))
EONIA=(VD(8))	Le taux EONIA capitalisé observé à la Date d'Evaluation(8) sur la page Bloomberg de l'indice EONCAPL7
EONIA=(VD(n_s))	Le taux EONIA capitalisé observé à la Date d'Evaluation (n_s) sur la page Bloomberg de l'indice EONCAPL7

Sous-jacents

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. L'Emetteur confirme que ces informations ont été reproduites de façon exactes et que, à sa connaissance et après vérification des informations publiées, aucun fait de nature à rendre les informations reproduites inexactes ou trompeuses n'a été omis.

Informations complémentaires

Non applicable